

<b>SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV</b>	Date	22.03.2023	Folio n°
	Délibération	2023-44	
	Nature	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Syndicat Mixte  
**Normand'Innov**

**Siège Social**

Flers Agglo  
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX  
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

**SEANCE N° 08 DU 22.03.2023**

4 questions numérotées 2023-42 à 2023-45

## DELIBERATION

### CONCESSION D'AMENAGEMENT DU 29 NOVEMBRE 2021 SIGNEE AVEC LA SHEMA COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES 2022 APPROBATION AVENANT 1

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Conseillers titulaires** : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

**Conseillers suppléants** : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléante présente	Questions
Jacques FORTIS	Béatrice GUYOT	Ensemble de la séance

**Procurations** :

Mandant	Mandataire	Questions
Jérôme NURY	Catherine MEUNIER	Ensemble de la séance

**Excusé** : /

**Absents** : Julie BARENTON-GUILLAS et Alain LANGE

EFFECTIF
En exercice : 10
Quorum : 6

Questions	Présents	Votants
2023-42 à 2023-45	7	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
16.03.2023	10 H 10	Lori HELLOCO	12 H 15	24.03.2023	24.03.2023

# R A P P O R T

Présenté par  
Sophie GAUGAIN  
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	08	22.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				3	2023-44

<b>OBJET</b>	<b>CONCESSION D'AMENAGEMENT DU 29 NOVEMBRE 2021 SIGNEE AVEC LA SHEMA – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES 2022 – APPROBATION – AVENANT 1</b>
--------------	---

CAEA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2021-12 en date du 29 décembre 2021, vous avez confié à la SHEMA, dans le cadre d'une concession d'aménagement, une mission globale portant sur l'aménagement de l'extension site Normand'Innov, la reprise des terrains non cédés du site existant ainsi que le portage et la gestion des immeubles.

En application de l'article 18 de la CPA, chaque année l'aménageur établit un bilan financier global et actualisé des activités. Ce compte-rendu annuel aux collectivités fait l'objet d'une présentation et d'une validation en Conseil Syndical. Un avenant à la CPA est proposé afin de prendre en considération les évolutions intervenues dans les opérations et les montants financiers de l'exercice écoulé.

Le compte-rendu annuel aux collectivités, arrêté au 31 décembre 2022, doit maintenant être approuvé. Il reprend le bilan détaillé des opérations pour l'année 2022, d'un point de vue opérationnel et financier, ainsi que les prévisions sur les années suivantes jusqu'au terme de la Concession d'Aménagement.

## IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le compte-rendu d'activité de la SHEMA pour l'année 2022.
- 2 - APPROUVER** le bilan et le plan de trésorerie prévisionnels révisés au 31 décembre 2022 dont il ressort un excédent prévisionnel après cessions des biens de reprise de 6.009.628 €.
- 3 - APPROUVER** la valeur des biens de reprise à la Valeur Nette Comptable, pour un montant de 2.947.878 € pour les bâtiments R&D, RIE, CED et opération tertiaire, soit :
  - 723.303 € pour le centre R&D,
  - 192.709 € pour le RIE
  - 200.096 € pour le CED,
  - 1.831.771 € HT pour Opération tertiaire

<b>SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV</b>	Date	22.03.2023	Folio n°
	Délibération	2023-44	
	Nature	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

#### 4 - APPROUVER

la modification de l'article 19 du traité de concession pour corriger le mode de calcul de la rémunération de la SHEMA, conformément à la note financière annexée au traité de concession, soit :

- « 4,2 % des toutes les dépenses € HT hors frais financiers (y compris, acquisitions -hors transfert des actifs Normand'Innov1, études, honoraires, frais divers, charges de gestion, etc.)
- 4,2 % des toutes les recettes € HT hors participations du concédant et hors charges répercutées.
- Pour les tâches de liquidation, après l'expiration du présent contrat, un montant forfaitaire de 50.000 €. Ce montant ne comprend pas les frais d'élaboration des divers plans et documents nécessaires à la liquidation. Ces frais seront des charges de l'opération. ».

#### 5 - AUTORISER

Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant à la Concession d'Aménagement correspondant reprenant les éléments présentés ci-avant.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20230322-2023-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Publication : 24/03/2023